



Commune de Montrevel-en-Bresse
Conseil municipal
Séance du 22 février 2022

Procès-Verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 février 2022
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS - Françoise ROUX - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE - Sébastien RIGAUDIER - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Gaëlle DIMBERTON - Nina ZACCAGNINO - Fabrice THOMASSON - Stéphanie LAURENCIN – Pierre-Yves RAVIER – Marie-Noëlle PRUDENT.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Philippe CHAMPANAY (Pouvoir à Christelle PERROUD) – Pascale CAVILLON (Pouvoir à Bertrand BREVET) – Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN)

Membres présents à la séance : 16
Membres excusés ayant donné pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Christelle PERROUD

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire rappelle l'action au service des habitants de Montrevel-en-Bresse de deux anciens adjoints décédés récemment : MM MOGENET Pierre et THOMASSON André. Une minute de silence est observée en leur mémoire.

Le quorum est constaté.
Christelle PERROUD est désignée secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance précédente (16 décembre 2021) est adopté, à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande le retrait du point 4 de l'ordre du jour : Appel à Manifestation d'Intérêt – installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes de Montrevel-en-Bresse. La question de ce projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment communal requiert un complément d'informations techniques qui modifieront sans doute certains points du texte de l'appel à manifestation d'intérêt, préalable nécessaire au démarrage du projet.
Ajournement accepté.

I. Information au Conseil municipal et questions diverses :

1. Informations au Conseil municipal :

Conseil municipal enfants :

Annie MIGNOT indique le conseil municipal enfants est constitué. Elle regrette que ce projet n'ait pas pu se faire en concertation avec l'école élémentaire.

Une première réunion a eu lieu le 9 février 2022, avec 9 enfants. L'installation du Conseil se fera dans le courant du mois de mars.

Les jeunes ont exprimé beaucoup d'idées :

- **Embellir Montrevel-en-Bresse et notamment l'école et ses environs,**
- **Créer et améliorer des espaces enfants, en particulier à Cuét,**
- **Dépolluer, améliorer la propreté de Montrevel-en-Bresse,**
- **Aider les plus démunis, en particulier au moment de Noël,**
- **Organiser des sorties pour apprendre en dehors de l'école et se divertir.**

Des commissions seront mises en place. Jean-Jacques CHAVANNE souligne l'enthousiasme des membres de ce conseil.

Partenariat avec le Pass'Age :

Françoise ROUX rappelle que le Pass'Age est un dispositif d'activités de jour de l'institut d'enfants Seillon situé à Péronnas. Il a pour mission d'accueillir des jeunes de 13 à 21 ans bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance.

Elle rappelle également leur participation dans la restauration de la future maison des solidarités et précise qu'une rencontre a eu lieu avec le responsable de ce dispositif pour envisager un nouveau partenariat.

Deux projets ont été présentés :

- **la création d'une installation éphémère afin d'agrémenter le square à l'arrière de la Maison des solidarités,**
- **la création d'animations lumineuses par le biais d'automates mécaniques, avec du matériel de récupération, en vue des fêtes de fin d'année.**

Le rôle de la mairie sera de mettre à disposition l'espace public et être un relais de communication.

Maison des associations et Maison des solidarités.

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de trouver des solutions pour reloger les associations qui utilisent actuellement la Maison des associations. Une des principales difficultés reste l'espace Dojo.

Une réflexion est en cours pour l'intégration de ce Dojo sur le site du gymnase de Montrevel-en-Bresse. Trois options sont étudiées sur la gauche du bâtiment. Une superficie de 320 m² serait nécessaire avec la même surface de tatamis qu'actuellement, un vestiaire et une zone de musculation. Cette superficie pourrait être réduite selon les possibilités de mutualisation des vestiaires. Une construction à ossature bois est demandée pour répondre aux contraintes de coûts, de délais et une empreinte carbone réduite.

En conférence Bresse, Monsieur le Maire a insisté sur l'urgence de trouver une solution. Certes les budgets sont contraints mais une solution avec une superficie réduite pourrait être étudiée. Le Plan d'Équipement Territorial 2 paraît loin.

Une rencontre avec les utilisateurs de l'équipement (associations et enseignants du collège) sera prochainement organisée.

Il rappelle par ailleurs que le chantier de la Maison des solidarités avance. La commande du mobilier interviendra rapidement afin de pouvoir être livrée à la réception des travaux prévus mi-avril.

La configuration est pensée pour 32 places assises avec tables et 40 personnes en format conférence.

Il rappelle que les travaux complémentaires pour la Croix Rouge seront pris en charge par le niveau régional de l'association caritative.

Le montant de l'opération est estimé à près de 88 000€ HT après remboursement de la Croix-Rouge.

Projet de requalification ouest :

Christophe DESMARIS présente :

1) les évolutions sur le projet depuis la présentation de l'AVP en conseil municipal

- Installation de sanisettes et fermeture des toilettes vers le terrain de boules, avant le début du chantier.
- Une demande a été faite pour remplacer le sablon prévu autour du local boules par de l'enrobé et du béton désactivé.
- Les places de stationnement limité (places bleues) seront ramenées d'une quinzaine à 6 ou 8.
- Suite à une rencontre avec le SIEA, l'éclairage public sur la partie Nord de la rue des Carronnières sera remplacé. Les mâts seront adaptés pour les illuminations de Noël.
- L'entrée du parking prévue en sens unique passera en double sens.
- La mise en place d'un système de fermeture du parking pour les marchés et cérémonies est demandée.
- Le changement des cycles de feux au carrefour des deux départementales permet d'éviter l'engorgement du rond-point (Pl de Gaulle) le matin.
- Mise en place d'un plateau surélevé pour faire ralentir à l'arrivée par l'avenue de Mâcon et passage en zone 30.
- Une boucle de détection sera ajoutée rue de la gare.
- Un nouveau comptage a été fait : il est possible de passer la rue des Carronnières en double sens sans besoin de feux tricolores.
- L'entrée sud du parking se fera en double sens avec un système de fermeture pour les marchés et cérémonies.

2) le phasage du chantier et ses impacts :

Phases	Actions	Impacts
Avant le début du chantier	Réunions avec les commerçants à proximité de la zone du chantier le 7 mars, réunion publique le 12 mars et communication à mettre en place	
Semaine 11 à 15 (mi-mars/mi-avril)	Préparation du chantier avec les entreprises, la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, la commune	
Semaine 15	Installation de la base vie de chantier à côté du city-stade	
Semaines 16 et 17 (vacances de Pâques)	Travaux préparatoires : <ul style="list-style-type: none">- Installation de chantier,- Mise en place de la signalisation,- Déposes diverses,- Démolition des ilots et du giratoire,	<ul style="list-style-type: none">- Rue de la gare barrée dans le sens est-ouest,- Rue du stade barrée,- Rue des carronnières barrée,

	<ul style="list-style-type: none"> - Fondations de chaussées et enrobés - Marquage provisoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Déviation à mettre en place
Semaine 16 à 35 (mi-avril / fin août)	Place de Gaulle Nord : <ul style="list-style-type: none"> - Démolitions diverses, - Terrassements, Empierrements - Réseaux divers, - Pose de bordures, - Espaces verts 	<ul style="list-style-type: none"> - Circulation rétablie dans les 2 sens, rue de la gare, - Rue du stade barrée, - Rue des carronnières barrée, - Déviation allégée
Semaine 27 à 42 (début juillet / fin octobre)	Place de Gaulle Nord + Sud : <ul style="list-style-type: none"> - Démolitions diverses, - Terrassements, Empierrements - Réseaux divers, - Pose de bordures, - Revêtements de surface - Espaces verts, - Mobiliers divers 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès adaptés pour secteur du Paradis, - Circulation rétablie dans les 2 sens, rue de la gare, - Rue du stade barrée - Rue des carronnières barrée, - Déviation allégée
Semaine 36 à 43 (début septembre / fin octobre)	Place de Gaulle Sud + Rue des remparts + Rue des carronnières : <ul style="list-style-type: none"> - Démolitions diverses, - Terrassements, Empierrements - Réseaux divers, - Pose de bordures, - Revêtements de surface - Espaces verts, - Mobiliers divers 	<ul style="list-style-type: none"> - Déviation supprimée, - Rue du stade et rue des carronnières en configuration définitive
Semaine 43 (fin octobre)	RD 28 Avenue de Mâcon : <ul style="list-style-type: none"> - Enrobés de chaussée, - Marquage définitif 	<ul style="list-style-type: none"> - Déviation initiale remise en place.

Stéphanie LAURENCIN demande si le vide-grenier habituellement organisé par le sou des écoles sur la Place du Général de Gaulle pourra avoir lieu.

Christophe DESMARIS lui répond qu'effectivement le vide grenier aura lieu le 17 avril. Les entreprises vont installer leur base de vie dans la semaine précédente. Il leur a été demandé de laisser la place praticable.

Jean-Yves BREVET précise que la fête patronale devra être annulée cette année. S'agissant du marché non alimentaire, plusieurs pistes sont étudiées, il pourrait être transféré derrière l'église. Une rencontre avec les forains est à organiser.

Christophe DESMARIS souligne que l'installation du marché rue des remparts a été envisagé. Il craint qu'il soit difficile de faire respecter l'interdiction de stationner les veilles de marché.

Au cours d'un échange sur les différentes possibilités, Stéphanie LAURENCIN évoque un emplacement dans la rue Ferrachat.

Christophe DESMARIS rappelle la faible largeur de cette rue.

Françoise ROUX considère qu'il faut éviter l'éloignement des deux marchés et propose la place de la Résistance.

Christophe DESMARIS signale le manque de places de stationnement si le marché s'installe place de la résistance.

Stéphanie LAURENCIN propose de délocaliser l'ensemble du marché, derrière l'église afin d'éviter une séparation des deux marchés (alimentaire et non alimentaire).

Christophe DESMARIS fait remarquer que la base de vie des entreprises intervenant sur le chantier sera déjà installée dans ce secteur.

Jean-Yves BREVET ajoute qu'il faut tenir compte de la contrainte de l'alimentation électrique pour le marché alimentaire.

Marie-Noëlle PRUDENT rappelle qu'auparavant le marché était installé sur trois places différentes.

Stéphanie LAURENCIN émet l'hypothèse d'une installation sur la place du 3 septembre.

Christophe DESMARIS lui répond que cette idée a effectivement déjà été évoquée. Il s'interroge sur une éventuelle détérioration du sol de cette place avec le marquage de pneus.

Françoise ROUX propose une installation sur la place de la résistance, avec un stationnement pour ce jour-là sur le parking, rue charrière basse. Elle observe que beaucoup de personnes âgées fréquentent le marché et que la place derrière l'église est plus éloignée du centre.

Christophe DESMARIS conclut quant à la complexité de ce sujet qui fera l'objet d'études complémentaires.

2. Questions diverses : Aucune question.

II. Affaires administratives et financières

1. Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Par délibérations du 28 mai 2020 et du 19 novembre 2020, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au maire, ainsi qu'il est prévu à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, M. le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation. (Voir Annexe 1)

Il précise qu'il s'agit principalement de renoncations au droit de préemption, de louage de choses et d'un virement de crédits.

Stéphanie Laurencin demande pourquoi le droit de préemption n'a pas été utilisé lors de la vente de la maison 64 rue du stade, proche du projet de la maison de santé.

Jean-Yves BREVET répond qu'il ne l'a pas été pour deux raisons :

- L'emplacement de cette maison
- Le prix estimé élevé, fixé par ailleurs juste en dessous du seuil de saisine du service des Domaines.

18 h 50 : arrivée de Gaëlle DIMBERTON

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire.

2. Attribution des marchés de travaux dans le cadre de la requalification des espaces publics de Montrevel-en-Bresse – Tranche Ouest

Rapporteur : Christophe DESMARIS

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord que la SPL IN TERRA a été mandatée pour la réalisation des travaux en vue de la requalification urbaine du centre-ville de Montrevel-en-Bresse. Cette mission comprend également la passation des marchés de travaux, comme pour la première tranche, ce qui offre une sécurité et permet davantage de souplesse et de rapidité.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 18 février 2022 pour émettre son avis sur l'attribution des marchés relatifs à la tranche ouest de requalification des espaces publics de Montrevel-en-Bresse.

Cet appel d'offres était réalisé en deux lots :

Lot n°1 : Terrassements généraux, voirie, bordures, réseaux SLT

Lot n°2 : Espaces verts, revêtements de finition, mobilier, serrurerie.

Il rappelle les critères de choix retenus dans le cadre de la consultation :

- **Prix : 40 points**
- **Valeur technique : 60 points, répartis en trois sous-critères :**
 - o **Sous-critère 1 : organisation et méthodologie d'exécution : 25**
 - o **Sous-critère 2 : calendrier d'exécution : 20**
 - o **Sous-critère 3 : Fournitures et matériaux : 15**

Trois entreprises ont répondu pour le lot 1, quatre pour le lot 2.

La Commission, composée de Jean-Yves BREVET, Philippe CHAMPANAY, Christophe DESMARIS, Stéphanie LAURENCIN, a retenu à l'unanimité, les offres des entreprises :

- **COLAS pour le lot n°1 pour un montant global de travaux s'élevant à 794 213.70 € HT (953 056.44 € TTC),**
- **BALLAND pour le lot n°2 pour un montant global de travaux s'élevant à 486 876.98 € HT (584 252.38 TTC),**

Les deux mandataires retenus par la commission arrivent en première position tant au niveau du critère technique que du critère prix.

Le budget prévisionnel de l'avant-projet s'élevait à 1 150 000 euros. L'addition du montant des deux offres retenues est de 1 281 090.68. Toutefois ces travaux comprennent des travaux liés à la voie verte et l'enrobé sur la départementale. En conséquence, des remboursements seront opérés par Grand Bourg Agglomération et le Département de l'Ain.

Les offres sont donc en adéquation avec le budget prévisionnel, avec une légère économie de 32 159 euros.

Une délibération est nécessaire pour autoriser expressément le Maire à signer les marchés au vu des éléments essentiels du contrat (nature des prestations, montant exact, identité du titulaire).

Le conseil municipal à l'unanimité attribue les marchés de travaux pour la requalification du centre-ville, secteur ouest comme suite :

- **Lot n°1 : Terrassements généraux, voiries, bordures, réseaux, SLT : COLAS (mandataire) / FONTENAT TP, pour un montant global de travaux s'élevant à 794 213.70 € HT (953 056.44 € TTC),**

▪ **Lot n°2 : Espaces verts, revêtements de finition, mobilier, serrurerie : BALLAND (mandataire), et SOLS CONFLUENCE (co-traitant) pour un montant global de travaux s'élevant à 486 876.98 € HT (584 252.38 TTC) et autorise la SPL IN TERRA à signer et à notifier les marchés de travaux en qualité de mandataire de la commune de Montrevel-en-Bresse et à assurer l'ensemble des missions de suivi relatives à ces marchés.**

3. Branchement au réseau d'eau potable – Extension du réseau

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Le raccordement au réseau d'eau potable d'une future habitation, située 25 Charrière du Loup aux « Curtils », nécessite des travaux d'extension dudit réseau.

Il incombe à la Commune de participer financièrement à cette extension. Le financement du raccordement de la construction au réseau de distribution d'eau potable est quant à elle à la charge du bénéficiaire de l'autorisation de construire.

La Commune a confié au Syndicat Veyle-Reyssouze-Vieux-Jonc la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Ils comprennent essentiellement :

- des tranchées et remblai pour la fourniture et la pose de 70 mètres de canalisation d'adduction d'eau potable sur le domaine public,
- le raccordement au réseau.

L'estimation du coût du programme ressort à 9 450.55€ HT dont 4 774.70€ HT pour la commune.

Une avance de 50% de la somme sera versé par la Commune au SVRVJ. Le complément sera versé sur présentation d'un état récapitulatif par le SRVR des dépenses réellement exécutées.

Fabrice THOMASSON demande si le bénéficiaire paiera la PVR (Participation Voirie et Réseaux), taxe permettant de faire participer les riverains à l'extension du réseau.

Monsieur le Maire précise que cette participation concerne l'aménagement d'un quartier. Ici, il ne s'agit que d'un particulier.

Jean-Pierre ROCHE ajoute que le pétitionnaire sera soumis à la taxe d'aménagement.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention à intervenir entre la commune de Montrevel-en-Bresse, le Syndicat Veyle-Reyssouze-Vieux-Jonc et le bénéficiaire de l'autorisation de construire et autorise M. le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation du projet ci-dessus) par 16 voix pour et 3 abstentions (Stéphanie LAURENCIN, Mireille GROSSELIN et Fabrice THOMASSON)

4. Appel à Manifestation d'Intérêt – installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes de Montrevel-en-Bresse

Point ajourné.

5. Télémédecine – Convention de partenariat pour la répartition des charges de fonctionnement de la cabine de télémédecine de Saint Julien sur Reyssouze

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Afin de lutter contre la désertification médicale, l'installation de la cabine de télémédecine à Saint-Julien-sur-Reyssouze, au 115 rue de la Gare, est effective depuis le 3 mai 2021.

Ce dispositif est un élément supplémentaire à l'ensemble des actions en faveur de la démographie médicale prise dans sa globalité, étant entendu qu'il ne s'agit nullement de la solution unique et parfaite pour répondre aux multiples enjeux de l'accès aux soins.

Grand Bourg Agglomération a décidé de prendre en charge la moitié des coûts de personnel liés au fonctionnement de la cabine de télémédecine dans la limite d'un Emploi Temps Plein ainsi que les frais résultants des contrats de maintenance.

La cabine est mise à disposition par le Département de l'Ain à titre gratuit.

Lors de la Conférence Bresse du 16 novembre 2021, les représentants des 25 communes de la Conférence ont émis un avis favorable aux conditions de mise en œuvre et aux modalités de financement de la cabine.

Une Convention de partenariat pour la répartition des charges de fonctionnement de la cabine de télémédecine de Saint Julien sur Reyssouze entre les 25 communes de la Conférence Bresse et Grand Bourg Agglomération est établie pour valider ce fonctionnement.

Celle-ci établit que la commune de Saint-Julien-sur-Reyssouze met à disposition gratuitement le local et avance certains frais de fonctionnement.

Grand Bourg Agglomération prend en charge la moitié des coûts de personnel liés au fonctionnement de la cabine dans la limite d'un ETP.

Les Communes prennent en charge de manière équitable et solidaire le reste à charge, c'est-à-dire la moitié des charges salariales ainsi que les charges de fonctionnement suivant un forfait dit mixte, prenant en compte trois critères :

- L'éloignement géographique
- Le temps de trajet
- L'indicateur démographique.

Toutes les communes ont accepté, même les plus lointaines.

L'estimation du coût pour la Commune de Montrevel-en-Bresse pour la première année, soit à compter du 3 mai 2021, est de 1000€. Les sommes dures seront versées au vu d'un bilan qualitatif et financier sur appel de fonds de Grand Bourg Agglomération à partir du mois de juin 2022, GBA se chargeant du paiement direct des frais, notamment RH.

La convention fera l'objet d'un bilan annuel et de bilans intermédiaires. Elle est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention objet de la présente délibération.

Jean-Pierre ROCHE souligne l'extrême solidarité de la Conférence Bresse avec l'accord de 25 communes qui acceptent de participer aux charges. Il note que « chaque fois qu'il y a un péril, il y a une solidarité », problématique bien actuelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de partenariat entre les 25 communes de la Conférence Bresse et Grand Bourg Agglomération telle qu'elle figure en annexe et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce partenariat.

6. Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Jean-Yves BREVET rappelle que la télétransmission se généralise et que dans une logique de simplification et d'efficacité, il est proposé aux membres de Conseil municipal de valider le recours à la dématérialisation de la transmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Cette télétransmission implique le respect de règles spécifiques, en termes de formats ou de process notamment.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité, confirme l'utilisation de la plateforme de télétransmission SRCI IXBUS et autorise le maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Ain.

III. Relevé des décisions de l'intercommunalité concernant la commune

Jean-Pierre ROCHE informe l'assemblée de la décision définitive, lors du dernier conseil communautaire, d'acquiescer l'espace Kennedy en vue d'y installer le nouveau siège de Grand Bourg Agglomération.

Cet espace appartient à la caisse régionale du Crédit Agricole Centre-est. La concentration des fonctions supérieures vers les grands centres urbains tels que Lyon a imposé la cession de ce bien immobilier situé à Bourg-en-Bresse. Toutefois la direction générale souhaite pouvoir occuper une partie des locaux à l'appui d'un bail commercial de 15 ans pour y maintenir certains services et l'agence commerciale.

L'ensemble immobilier comprend 11 700 m² de surface de locaux professionnels (dont 8 000 m² de bureaux) pour une superficie totale de 14 400 m² de locaux.

Cette acquisition permettra de disposer de 8 000 m² de bureaux, mais également d'un amphithéâtre pour l'assemblée délibérante, d'espaces logistiques, d'une cafétéria pour les agents, de parkings importants.

Le montant de cette acquisition est de 2.5 M€, dont 1.6 M€ pour la partie locative à destination de la caisse régionale de Crédit Agricole.

Des travaux de mise aux normes en matière de performance énergétique devront être réalisés ; les parois de verre étant de véritables passoires thermiques.

Cette acquisition reste toutefois intéressante financièrement.

Grand Bourg Agglomération va vendre son siège actuel et laisser les locations aux alentours. Des agents resteront sur le terrain et sur les territoires. Le pôle Bresse, par exemple, va être conservé.

Le calendrier va s'étendre entre 2023 à fin 2025.

Après l'intervention de Jean-Pierre ROCHE, Jean-Yves BREVET reprend la parole pour faire part de son regret du recul de l'intercommunalité dans certains services aux communes. Il souligne notamment la fin de la mise à disposition de certains matériels (tondeuse) auprès des communes. Il déplore particulièrement la décision tardive (une dizaine de jours alors que les délais de livraison de nouveaux matériels sont longs).

Jean-Pierre ROCHE convient qu'un grand nombre de compétences relevait de l'ex Communauté de Communes et qu'en conséquence le risque est plus grand que sur des territoires moins intégrés dans l'intercommunalité.

Ce sujet est à venir. Le pacte de gouvernance fera l'objet d'une délibération. Il faudra fixer le périmètre de retour de compétences aux communes membres

Séance levée à 19 h 30

Prochaine réunion : 29 mars 2022

Le secrétaire de séance,
Christelle PERROUD

Le Maire,
Jean-Yves BREVET

